

Sélection à l'université : l'absurde tabou

Le Point.fr | Par Jean-Paul Brighelli | Publié le 20/09/2016 à 13:17

Le dossier brûlant de la sélection universitaire est sur le bureau de Najat Vallaud-Belkacem. Va-t-on enfin sortir d'un statu quo de plus en plus délétère ?

« Université : le débat sur la sélection revient en force », titre *Le Figaro* du 20 septembre. Et d'ironiser en une sur les mots qui fâchent, et comment Najat Vallaud-Belkacem préfère encore « recrutement », même si le mot est « connoté d'une légère dimension entrepreneuriale », à « sélection », ce « mot qui fâche » et qui évoquerait « la si coupable notion de mérite »...

Sous les fourches caudines de l'Unef

Comme on ne peut pas me reprocher d'épargner la ministre, je m'offrirai le luxe de plaindre Mme Vallaud-Belkacem, coincée entre les plaintes qui remontent des universités, acculées à inventer toutes sortes de contorsions hypocrites pour instaurer au moins à l'entrée en master une sélection sans le dire, et les exigences de l'Unef, principal syndicat étudiant qui depuis des années campe sur une position claire : le refus obstiné de toute sélection.

Or, le ministre a besoin du vote de l'Unef dans toutes sortes d'instances qui lui permettent de faire passer ses réformes, aussi aberrantes soient-elles. Mais, en même temps, comment gérer la fronde de la quasi-totalité des présidents d'université, sommés de réguler des flux incontrôlables dans des locaux trop étroits avec un personnel en nombre restreint et selon des finalités fort différentes ?

Sans compter que ce ministre-ci n'a pas le monopole de l'art de biaiser pour éviter les vagues. Depuis trente ans et le projet Devaquet, en 1986, d'instauration d'une sélection à l'entrée de l'université (et les furieuses manifestations qui avaient entraîné la mort de Malik Oussekiné), les divers gouvernements, de droite et de gauche, ont préféré éviter de heurter de front des étudiants auxquels on a promis la lune (l'inscription dans la filière de leur choix) et qui retombent sur terre en cours de licence – 50 % de chute et des perspectives complexes en fin de L3.

« Un statu quo intenable »

J'ai rappelé ici même l'hypocrisie de la loi de juin 2000 qui instaurait la possibilité de trier à l'entrée des formations universitaires : « La liste limitative des formations dans lesquelles cette admission peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat est établie par décret après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. La mise en place de ces formations prend en compte l'évolution prévisible des qualifications et des besoins, qui font l'objet d'une évaluation régionale et nationale », dit la loi. Mais aucun gouvernement n'a publié les décrets qui auraient légalement permis le tri. Et Laurent Batsch, le président de Paris-Dauphine, de rappeler, sarcastique, que Nicolas Sarkozy « avait passé un accord avec l'Unef en 2008 pour faire passer sa loi sur l'autonomie des universités ; en contrepartie, il s'engageait à ne toucher ni à la sélection en master ni aux droits d'inscription ».

D'où les arrêts du Conseil d'État, qui dit la loi, et les recours en justice systématiquement gagnés par les étudiants assez fortunés ou obstinés à plaider une admission qui leur aurait été refusée. « Comptez 1 800 euros pour demander en justice votre inscription », dit *Le Figaro*. Oui, mais les murs des universités ne sont pas extensibles. « Avec 500 demandes pour 50 places en master finances, je n'ai pas le choix », constate Thierry Burger-Helmchen, doyen de la faculté de sciences

économiques de Strasbourg. Et le président de l'université de Bordeaux, Manuel Tunon de Lara, de déplorer un « statu quo intenable ».

Des étudiants demandeurs de sélection

Le plus fort, c'est que c'est désormais des étudiants eux-mêmes que remonte la demande de sélection. Les belles intelligences qui se sont bien sorties du processus de licence comprennent qu'un système sélectif augmentera la qualité de l'enseignement en master et, par voie de conséquence, la valeur du diplôme et sa reconnaissance par les employeurs. D'autant que, dans nombre de filières, les places de stage ou les perspectives de carrière sont limitées et qu'il est temps de s'en apercevoir. Staps, la formation principale des métiers du sport, dispose au total de 17 476 places et APB, la procédure d'admission post-bac, chiffre à 27 979 le nombre de bacheliers ayant indiqué cette filière en vœu n° 1, soit plus de 11 000 demandes non satisfaites, ce qui a amené un recrutement par tirage au sort – la sélection la plus bête qui soit. Les rectorats peuvent bien demander aux universités de recruter davantage sans leur offrir davantage de moyens – un vœu pieux, constate Didier Delignières.

Réformer enfin le bac ?

Alors, c'est non seulement à l'entrée en master qu'il faut prendre des décisions douloureuses, mais c'est au niveau du bac lui-même qu'il faut légiférer. La loi fait d'un sésame dévalué à force d'être facilement obtenu le premier diplôme universitaire : c'est cela qu'il faut changer, quitte à faire du bac un examen de fin d'études et à laisser les universités sélectionner en première année selon leurs propres critères. Que ce soit sur concours, comme en médecine à bac + 1, ou sur dossier, comme les prépas, les BTS, les IUT, et les facs à dérogations comme Paris-Dauphine (soit déjà près de 45 % des formations supérieures).

Évidemment, c'est un tabou majeur auquel les divers candidats à la présidentielle ou aux primaires doivent se confronter. Alain Juppé exposait ce lundi aux étudiants de Cergy-Pontoise son point de vue sur le sujet, n'hésitant pas à prôner une réforme des conditions d'accès en licence (avec une simulation des vœux dès la classe de première afin d'aiguiller le lycéen durant l'année de terminale) et une généralisation de la sélection en master. Bruno Le Maire (que j'aurai l'occasion d'interviewer pour les lecteurs du Point.fr très bientôt), dans l'imposant projet qu'il vient de publier, propose d'informer les élèves des prérequis dans chaque cursus (« On ne peut pas réussir en licence de mathématiques, écrit-il, si on n'a pas choisi, au lycée, d'étudier les mathématiques ou si l'on a obtenu son baccalauréat avec de fortes lacunes en sciences »), et d'« informer également les étudiants du taux d'employabilité des filières qu'ils choisissent » – car le désir, c'est important, mais la réalité ne l'est pas moins.

À chaque candidat, à chaque parti, d'être enfin clair sur ses projets. Mais, en tout état de cause, le marasme actuel ne peut persister.